



L'épargne retraite moteur de l'épargne longue

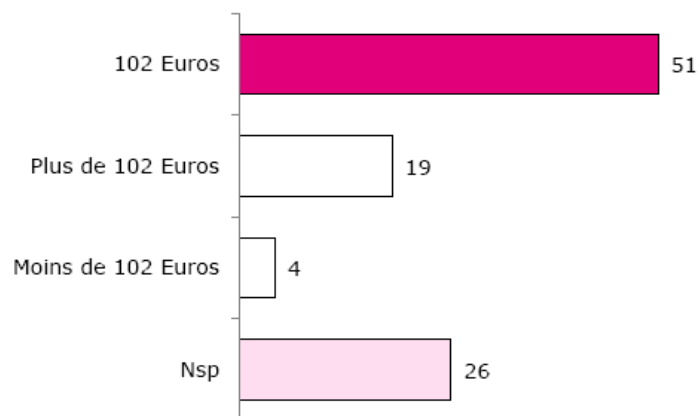
## **La gestion pilotée et la gestion libre** (du PERCO)

6 juin 2013

Natixis Interépargne – Patrick ALAGUERO

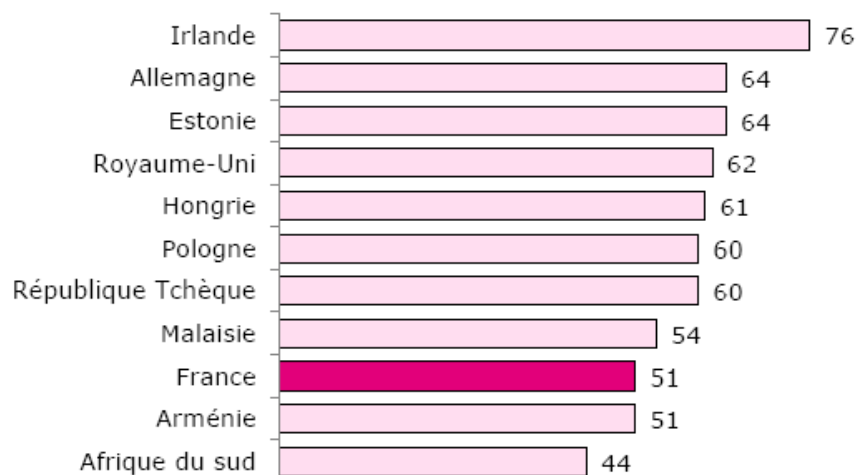
# « La culture financière des Français n'est pas brillante »\*

Imaginons que vous placiez 100 euros sur un compte rémunéré à 2% par an. Vous ne faites plus aucun versement sur ce compte et vous ne retirez pas non plus d'argent. Combien aurez-vous sur votre compte un an plus tard, une fois les intérêts versés ? (réponses spontanées recodées *a posteriori*, en%)



Source : CRÉDOC, Enquête sur « La culture financière des Français », 2011.

Comparaison avec quelques pays de l'OCDE - Proportion d'individus qui, dans chaque pays, trouvent la bonne réponse à la question précédente



Source : OCDE, enquête « Financial literacy measurement », 2011. Pour la France: CRÉDOC, Enquête « La culture financière des Français », 2011

# Les français n'ont pas d'appétence pour les placements actions

« Aujourd'hui, d'après vous, quels sont les meilleurs placements pour son épargne ? »

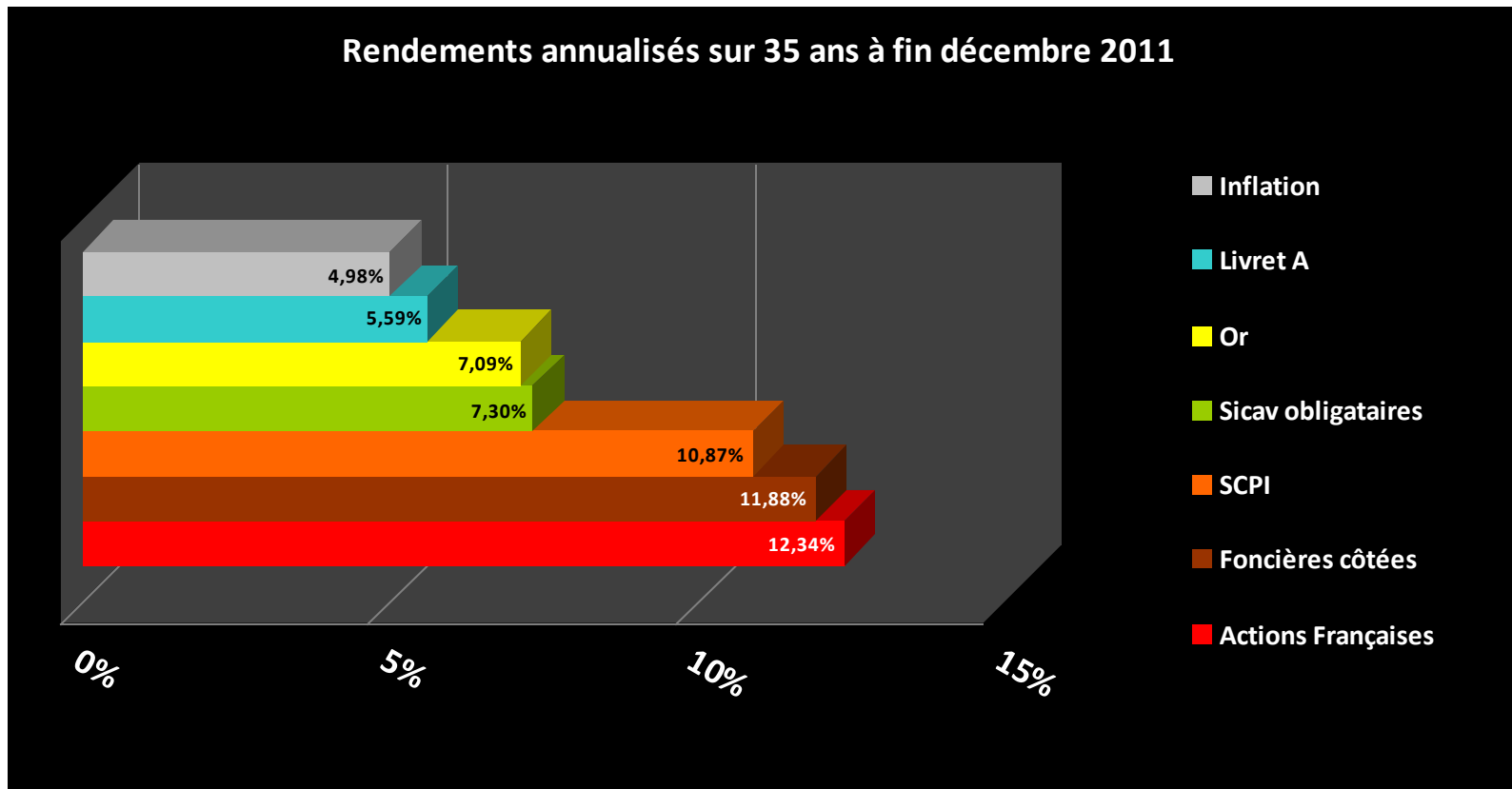
	Total des réponses
Le Livret A et les comptes sur livret	43 %
L'immobilier	42 %
Les plans et comptes épargne logement	20 %
Les contrats d'assurance-vie totalement investis en fonds euros	16 %
Les contrats d'assurance-vie en partie investis en actions	8 %
Les actions	5 %
Les obligations	2 %

Source : Cercle des épargnants, CSA, janvier 2013, plusieurs réponses possibles

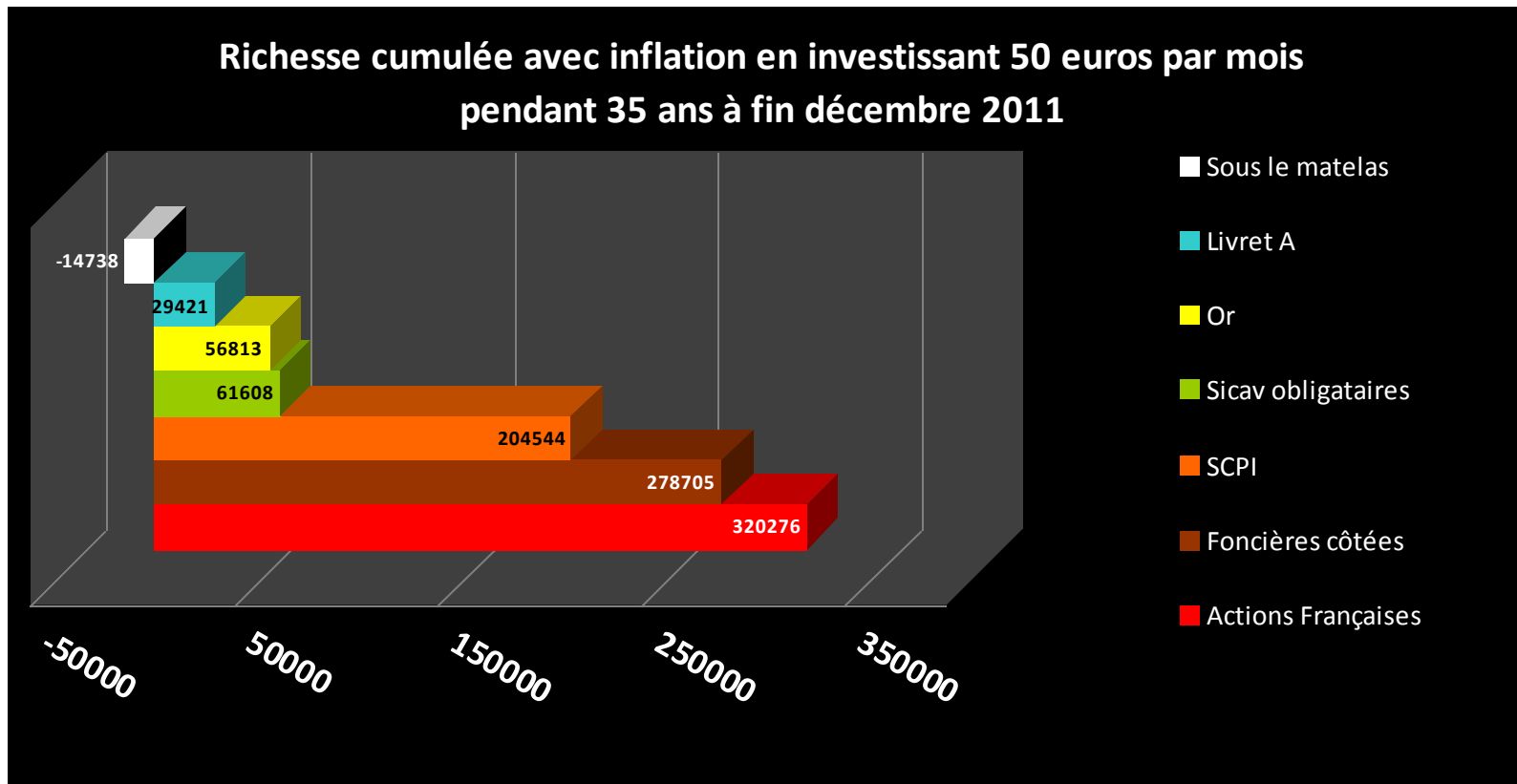


La gestion pilotée apporte une réponse aux épargnants qui n'ont pas envie ou ne savent pas gérer leur allocation d'épargne dans le temps

# 35 années d'investissement 1976 / 2011



# 35 années d'investissement 1976 / 2011



# Quelques rappels juridiques

---

## Décret no 2011-1449 du 7 novembre 2011 :

- « ... le règlement du plan d'épargne pour la retraite collectif définit les conditions dans lesquelles est proposée à chaque participant une option d'allocation de l'épargne ayant pour objectif de réduire progressivement les risques financiers pesant sur la valeur des actifs détenus dans les organismes de placement collectif en valeurs mobilières du plan. »
- « L'allocation de l'épargne conduit à une augmentation progressive de la part des sommes investies dans un ou des organismes de placement collectif en valeurs mobilières présentant un profil d'investissement à faible risque... »
- « Deux ans au plus tard avant l'échéance de sortie du plan d'épargne pour la retraite collectif, le portefeuille de parts que le participant détient doit être composé, à hauteur d'au moins 50 % des sommes investies, de parts dans des fonds communs de placement présentant un profil d'investissement à faible risque. »

# La gestion pilotée

## Deux systèmes de désensibilisation de l'épargne ...

... pour une efficacité financière identique

### Les fonds générationnels

L'épargnant choisit un compartiment millésimé correspondant à la date de son départ à la retraite, et c'est l'allocation d'actifs dans ce compartiment qui évolue progressivement à l'approche de cette date.

- **Simplicité et lisibilité pour les salariés :** compartiment unique pendant toute la durée des investissements
- **Marges de manœuvre tactiques** laissées au gérant
- **Souple et évolutif :** le gérant peut intégrer de nouvelles sources de diversification tout au long de la durée de vie du compartiment

### Les grilles d'allocation

L'épargnant choisit une orientation de gestion (possibilité de proposer plusieurs grilles prudente, équilibrée ou dynamique) et son épargne retraite est automatiquement répartie entre 3 fonds purs en fonction de la date de son départ à la retraite.

- Désensibilisation fine par rapport à l'horizon de placement : **absence de saut dans l'allocation**
- Possibilité de proposer **plusieurs rythmes de désensibilisation**
- Permet de proposer les **mêmes fonds qu'en gestion libre**

# La gestion pilotée par FCPE générationnel

## Ex gamme Natixis Horizon Retraite

### Principe de fonctionnement

→ **Une question unique pour le salarié :**  
« Quelle est la date présumée de mon départ en retraite ? »

→ **8 compartiments du FCPE Natixis Horizon Retraite**, créés par tranche de 5 ans :

- **Natixis Horizon Retraite 2015-2019**
- **Natixis Horizon Retraite 2020-2024**
- **Natixis Horizon Retraite 2025-2029**
- **Natixis Horizon Retraite 2030-2034**
- **Natixis Horizon Retraite 2035-2039**
- **Natixis Horizon Retraite 2040-2044**
- **Natixis Horizon Retraite 2045-2049**
- **Natixis Horizon Retraite 2050-2054**

→ **Le salarié investit tout au long de sa période d'épargne dans un seul et même compartiment, adapté à son horizon de placement.**

Ce compartiment est celui dont l'horizon d'investissement comprend sa date prévisionnelle de départ à la retraite

**Exemple :** l'épargne d'un salarié qui aurait indiqué 2027 comme date prévisionnelle de départ à la retraite sera investie dans le compartiment « Natixis Horizon Retraite 2025-2029 ». Ses versements ultérieurs seront investis dans ce même compartiment.

→ **C'est l'allocation d'actif du FCPE qui évolue dans le temps pour optimiser le couple rendement/risque à l'horizon retraite**



# La gestion pilotée par FCPE générationnel

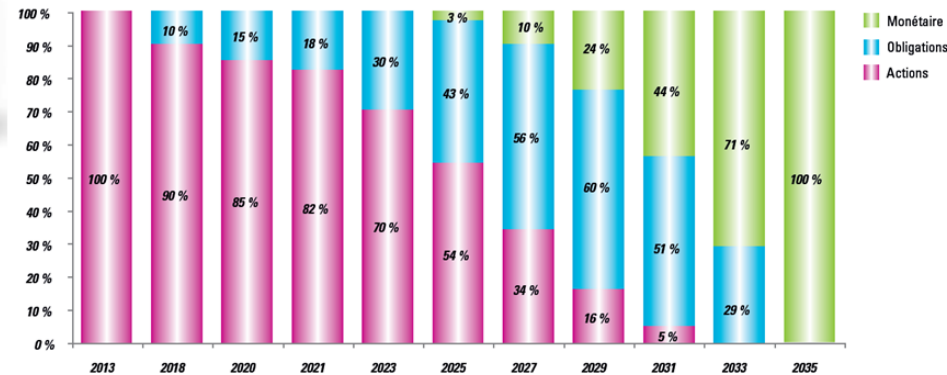
## Ex gamme Natixis Horizon Retraite

### Principe de fonctionnement

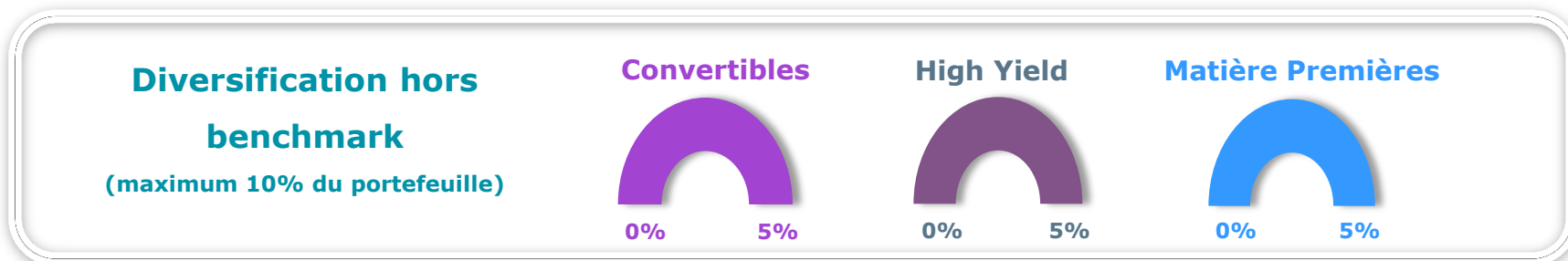
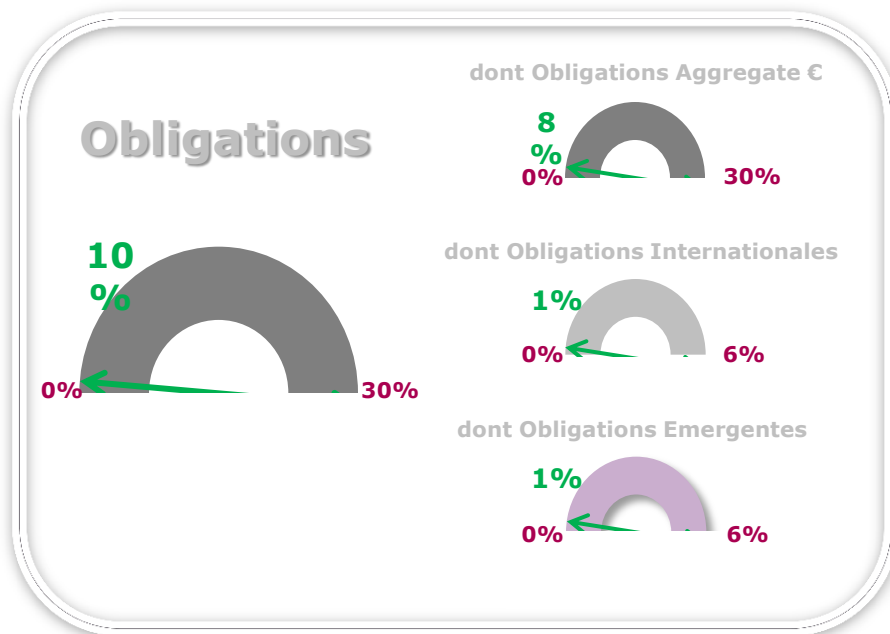
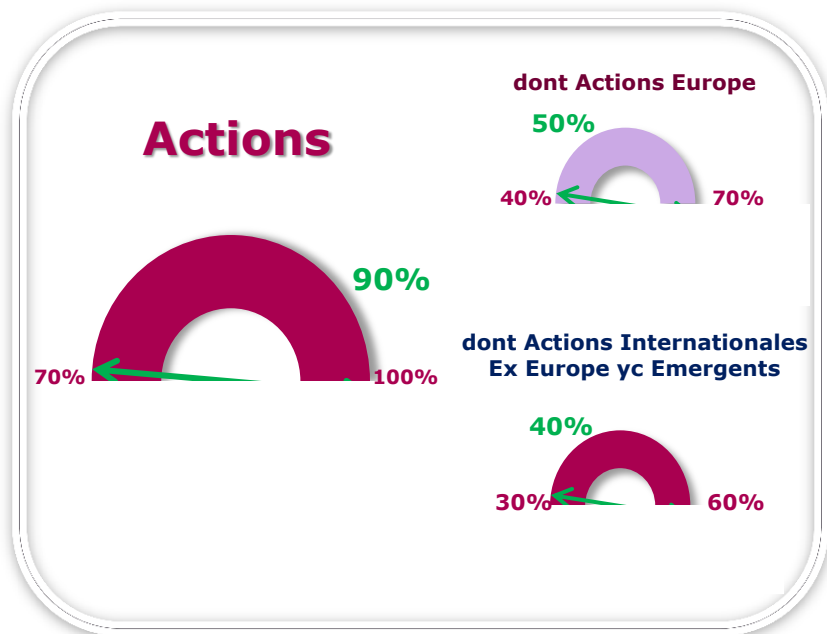
- Une gestion **très dynamique dans un premier temps** avec une pondération en actions qui peut être forte selon l'horizon de placement
- Une **réduction progressive du risque par l'intégration d'actifs moins risqués** au fur et à mesure que le salarié se rapproche de sa date de départ en retraite
- Une **part prépondérante de titres très défensifs au terme** de la période d'épargne pour permettre au salarié de récupérer son capital dans les meilleures conditions

### Évolution de l'allocation d'actifs en fonction de l'horizon retraite

Exemple de prévisions d'évolution de l'actif du FCPE Natixis Horizon Retraite 2035-2039

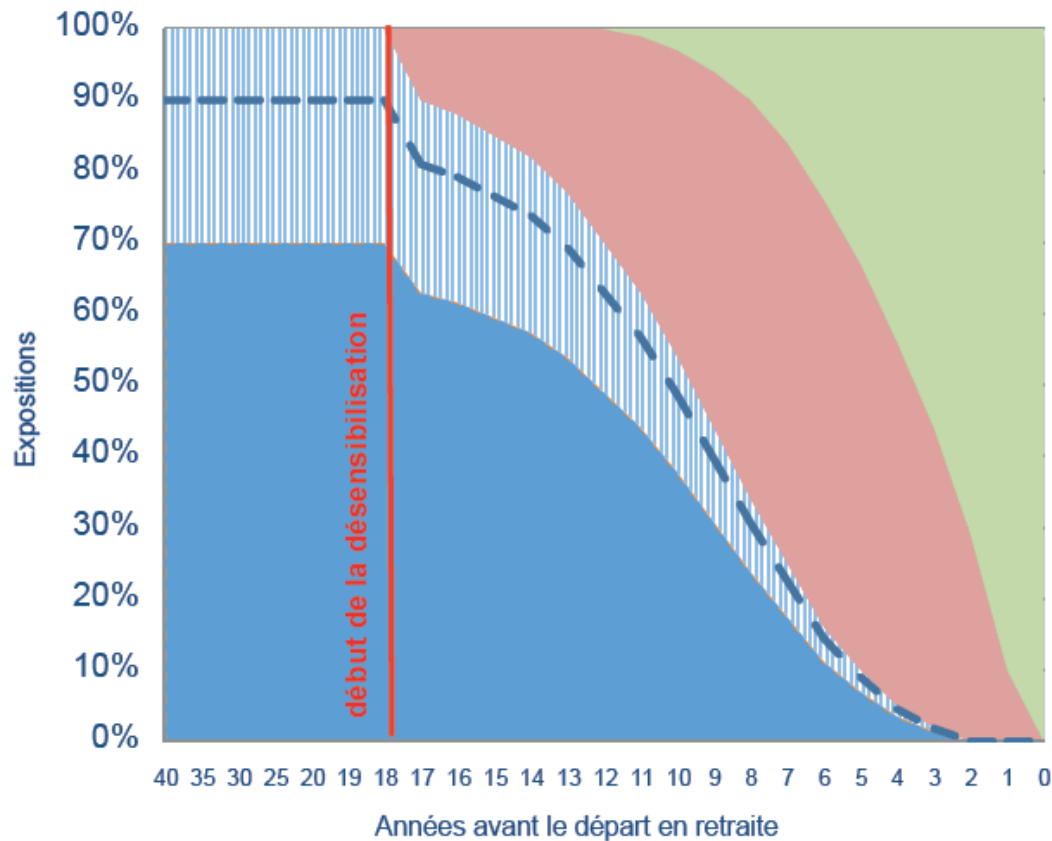


# La gestion pilotée par FCPE générationnel : une flexibilité « à tous les étages »



# La gestion pilotée par FCPE générationnel

## Illustration des marges de flexibilité



- Allocation min Actions
- Exposition min Obligations
- Exposition cible Actions
- Marge de flexibilité actions/taux
- Exposition min Monétaire

- Le gérant dispose de **marges de flexibilité tactique** (+10 / -20% sur les actions par rapport à l'allocation de base) ;
- L'évolution de l'allocation tactique de chaque FCPE vise à **préserver le capital** et à rechercher une évolution de la valeur liquidative supérieure à celle des grands marchés internationaux actions et de taux.

# La gestion pilotée par FCPE générationnel

## Les atouts

Un seul et même compartiment Natixis Horizon Retraite pour le salarié

Simplicité, lisibilité

Marge de manœuvre tactique du gérant

Optimisation des performances en fonction des perspectives de chacun des actifs du portefeuille

Un univers d'investissement très large

Permet d'améliorer le couple rendement/risque et d'aller chercher la performance là où elle se trouve

Désensibilisation

Le degré de risque du portefeuille à l'approche de la retraite est réduit

Revue régulière du modèle financier

Ajustements réguliers du modèle par les équipes d'ingénierie financière de NAM

De nombreuses possibilités à l'échéance retraite

Capital, capital fractionné, rente viagère, Avenir Monétaire, autre compartiment Natixis Horizon Retraite, FCPE de la gestion libre

# La gestion pilotée par grilles d'allocation

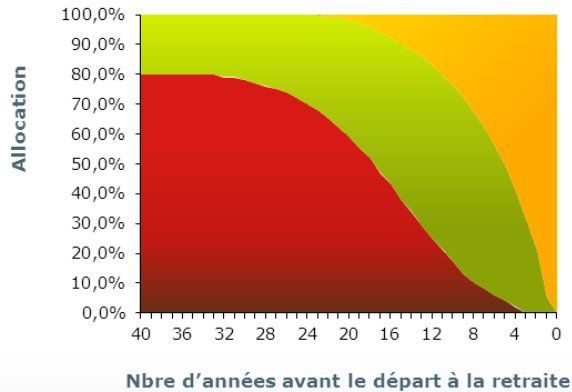
## Principe de fonctionnement

À chaque versement, le teneur de compte **investit l'épargne du bénéficiaire sur 3 FCPE purs, selon une clé de répartition définie par la grille d'allocation**, compte tenu de la date présumée de départ à la retraite (ou du projet) du salarié

- **Objectif de l'allocation : maximiser**, sur l'horizon de placement, le **rendement du capital constitué** tout en **préservant**, sur le long terme, le **pouvoir d'achat des sommes épargnées**
- **Désensibilisation** des avoirs : transfert **trimestriel, gratuit et automatique** de l'épargne, des fonds les plus risqués vers les fonds les moins risqués
- Les **fonds purs** de la gestion libre : actions, obligations, monétaires comme supports des grilles
- **3 grilles d'allocation**, chacune correspondant à un niveau croissant d'agressivité/risque : une grille **Prudente**, une grille **Équilibrée** et une grille **Dynamique**

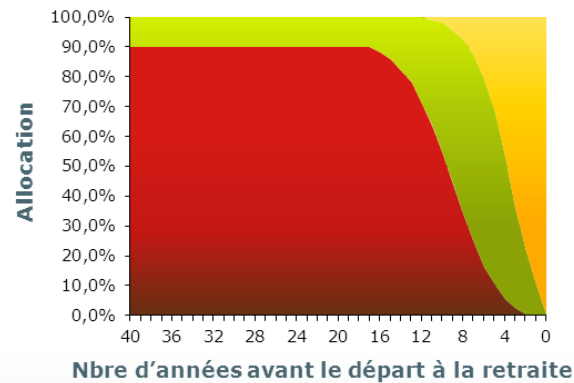
# La gestion pilotée par grilles d'allocation

## Grille Prudente



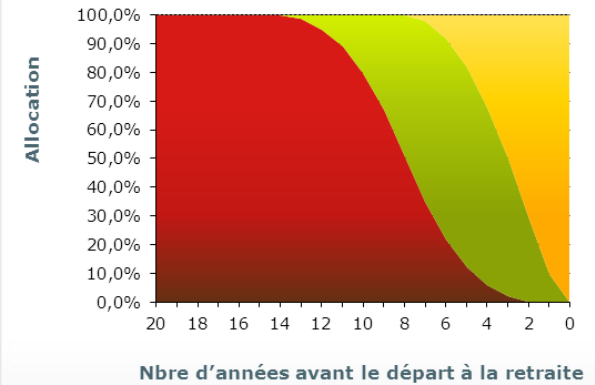
La désensibilisation démarre  
**32 ans** avant le terme

## Grille Équilibrée



La désensibilisation démarre  
**16 ans** avant le terme

## Grille Dynamique



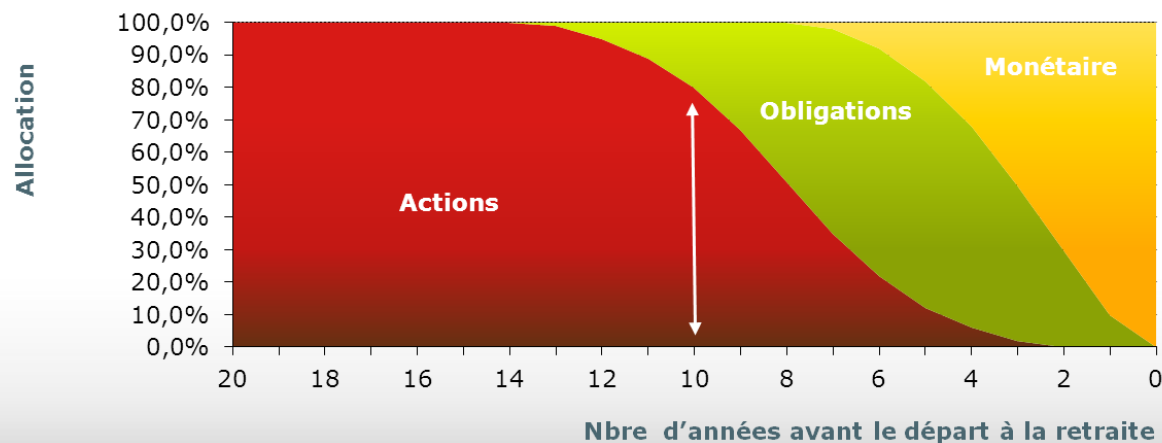
La désensibilisation démarre  
**13 ans** avant le terme

■ Actions    ■ Obligations    ■ Monétaire

Source : Natixis Interépargne

# La gestion pilotée par grilles d'allocation

## Grille Dynamique



	40 ans	15 ans	10 ans	8 ans	6 ans	5 ans	4 ans	3 ans	2 ans	1 an	0 an
Actions	100 %	100 %	80 %	51 %	22 %	12 %	6 %	2 %	0 %	0 %	0 %
Obligations	-	-	20 %	49 %	70 %	70 %	62 %	48 %	30 %	10 %	0 %
Monétaire	-	-	-	-	-	18 %	32 %	50 %	70 %	90 %	100 %

Source : Natixis Interépargne

# La gestion pilotée par grilles d'allocation

## Les atouts

Une désensibilisation fine



**Pas de saut dans l'allocation**

Différentes classes d'actifs  
comme support d'allocation



**Évite une trop forte volatilité et renforce la maîtrise du risque**

Une sélection des zones géographiques  
pour les marchés actions



**Permet le choix des zones les plus porteuses**

Des rythmes de désensibilisation variés



**Possibilité de proposer plusieurs profils de grille d'allocation**  
(Prudent, Équilibré, Dynamique)

Revue régulière  
de la pertinence des grilles



**Ajustements réguliers du modèle par les équipes d'ingénierie  
financière de NAM**

De nombreuses possibilités  
en sortie de grille



**Capital, capital fractionné, rente viagère, FCPE monétaire,  
autre FCPE de la gestion libre**



# La gestion pilotée reste minoritaire

---

- 1/3 des épargnants\* PERCO ont choisi la gestion pilotée (1/2 avant la réforme de l'option de non réponse pour la participation)
- Problématiques du salarié : quelle échéance indiquer (date légale de la retraite, date probable de départ à la retraite, échéance plus lointaine pour la dépendance ...) ? Comment anticiper sa date de départ à la retraite ?
- **La communication et la pédagogie sont déterminantes pour que les salariés s'orientent davantage vers la gestion pilotée**

\*Source AFG

# La communication et la pédagogie sont déterminantes

**Simple** comme... déterminer son profil d'investisseur Aide Fermer

## Quel investisseur êtes-vous ?

L'objectif de ce questionnaire est de vous aider à déterminer votre comportement face au risque (ou degré de risque accepté).

En effet, le comportement d'un individu face à l'incertain joue un rôle déterminant dans ses choix d'épargne. En répondant à ce questionnaire, vous pourrez déterminer votre profil d'investisseur sur une échelle illustrant votre degré de risque accepté.

La connaissance de votre profil vous aidera alors à choisir des solutions de placements adaptées parmi celles qui vous sont proposées dans votre dispositif d'épargne salariale.

Les questions ci-après sont extraites des travaux conduits par l'unité de recherche sur l'épargne PSE-CNRS-INSEE<sup>(1)</sup>.

(1) Arrondel L. (PSE-CNRS), Masson A. (PSE-EHESS-CNRS) et Verger D. (INSEE), "Préférence de l'épargnant et accumulation patrimoniale", Economie et Statistiques n°374-375-2004.

Ce service vous est proposé par Natixis Interépargne

ANNEE DE NAISSANCE :

**1. Précisez votre statut :**

- Vous exercez une activité professionnelle.
- Vous êtes inactif(ve) ou retraité(e).

**2. Identifiez votre besoin\* :**

- Epargne de précaution et rémunération de liquidités
- Recherche d'un complément de revenus
- Financement d'un projet en valorisant un capital
- Préparation de la retraite
- Valorisation d'une épargne
- Valorisation d'une épargne pour préparer la transmission de patrimoine

\* : Projets déclarés dans le rapport Delmas-Marsalet relatif à la commercialisation de produits financiers.

**Simple** comme... déterminer son profil d'investisseur Aide Fermer

**3. Concernant les placements financiers, vous connaissez :**

- Aucun placement financier.
- Uniquement les placements bancaires traditionnels (comptes d'épargne, PEL, LDD).
- Quelques principaux placements (comptes d'épargne, actions, obligations, OPCVM, FCPE, ...).
- Plusieurs des principaux placements et comment ils fluctuent.
- Tous les placements y compris les placements spéculatifs et comment ils fluctuent.

**4. Concernant les placements financiers, hors épargne salariale, vous investissez :**

- Uniquement sur des placements bancaires traditionnels.
- Parfois sur plusieurs catégories d'actifs par le biais d'OPCVM.
- Souvent sur les différents marchés financiers.
- Souvent sur toutes les catégories d'actifs y compris les placements spéculatifs.

[SUITE >](#)

Aide Fermer

Simulation non contractuelle

**Simple** comme... déterminer son profil d'investisseur Aide Fermer

Combinées à vos réponses au questionnaire précédent, les caractéristiques de votre projet d'investissement (durée du placement, poids au regard de votre patrimoine financier...) déterminent le profil d'investisseur suivant :

### Votre profil d'investisseur

La barre de profil d'investisseur est une barre horizontale à 10 segments. Les segments sont colorés de gauche à droite : 1-3 sont verts, 4-6 sont bleus, et 7-10 sont violets. Le segment 5 est le plus large et le plus lumineux, indiquant un profil équilibré.

**Prudent** **Équilibré** **Dynamique**

**Vous avez un profil équilibré**

D'après vos réponses au questionnaire précédent, vous souhaitez maîtriser le degré de risque de vos placements tout en acceptant des fluctuations raisonnables de la valeur de votre capital pour en améliorer les performances.

[< RETOUR](#) [Imprimer](#)

Ce service vous est proposé par Natixis Interépargne Simulation non contractuelle

# La communication et la pédagogie sont déterminantes

**Simple comme l'épargne salariale**

**NATIXIS**  
INTERÉPARGNE

1 Qu'est-ce que c'est ? 2 Les avantages 3 La disponibilité 4 **Bien choisir ses placements** 5 Qui gère ? 6 Comment débiter ?

**Bien choisir ses placements**

- Les questions à se poser -

➔ **Quels sont vos objectifs et horizon de placement ?**

3 mois 1 an 5 ans 10 ans

➔ **Quel rendement et quel niveau de risque ?**

rendement **RENDEMENT**

risque faible **RISQUE FORT**

**Télécharger le PDF**

Concrètement, plus le potentiel de performance de vos placements est élevé, plus le niveau de risque est important.

**Glossaire**

ON



# Comportement des épargnants

6 juin 2013

Natixis Interépargne – Patrick ALAGUERO

# Les épargnants en gestion pilotée n'ont pas un comportement spécifique

---

Montant moyen investi en 2012	Toutes origines	Participation	Intéressement	Versements volontaires
Epargnants en gestion pilotée	1 079 €	1 278 €	1 155 €	995 €
<b>Ensemble des épargnants</b>	<b>1 063 €</b>	<b>976 €</b>	<b>1 304 €</b>	<b>1 042 €</b>

Source : Natixis Interépargne

## Répartition des versements par catégorie de FCPE (PERCO seul) Les épargnants ont privilégié la sécurité au détriment des actions, notamment pour la participation

	Participation			Intéressement			Versements volontaires		
	2011	1S12	2012	2011	1S12	2012	2011	1S12	2012
Actions	36%	28%	26%	24%	21%	20%	22%	22%	20%
Diversifiés	20%	23%	22%	43%	47%	46%	45%	45%	45%
Obligations	19%	23%	22%	13%	14%	14%	5%	7%	7%
Monétaires	25%	26%	30%	20%	18%	20%	28%	26%	28%

Source : Natixis Interépargne

# Pour en savoir plus sur la gestion pilotée



## Gestion pilotée du Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO)

– Guide de bonnes pratiques –

MAI 2012

### Préambule

#### 1. Rappel des caractéristiques des PERCO

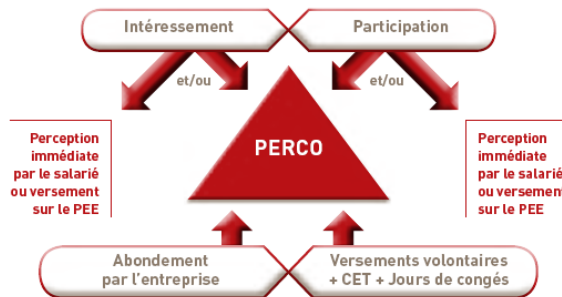
Le PERCO, Plan d'Épargne Retraite Collectif, est un plan d'épargne salariale qui permet aux bénéficiaires de se constituer un capital ou une rente en vue du départ à la retraite. Il existe cinq cas exceptionnels de déblocages anticipés (acquisition de la résidence principale, invalidité, décès, surendettement, expiration des droits au chômage).

L'horizon de placement d'un PERCO se situe donc sur le long terme.

Les modalités de fonctionnement du PERCO sont prévues dans son règlement qui peut être propre à une entreprise ou inter-entreprises.

Le salarié est libre d'adhérer ou non au PERCO. Il peut y verser sa participation ou son intéressement et y effectuer des versements libres, ponctuels ou périodiques. L'entreprise peut compléter ces versements avec un abondement.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, la moitié au moins de la participation peut y être affectée par défaut.



Gestion pilotée du Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO)

Préambule  
MAI 2012

#### 2 La technique des fonds générationnels ou "à horizon"

Chaque salarié investit dans un seul fonds à horizon déterminé, dont la gestion est adaptée à sa génération. Chaque "génération" investit dans "son" fonds : c'est ce fonds qui accompagnera les salariés d'une classe d'âge donnée jusqu'à leur départ en retraite. Les échéances des fonds générationnels peuvent s'échelonner, en général, de trois à cinq années.

L'allocation d'actifs du fonds évolue en fonction de l'horizon résiduel de placement : plus l'horizon est éloigné plus l'allocation peut être risquée ; plus l'horizon se rapproche, plus le fonds investit en actifs non risqués.

Le salarié choisit le fonds qui lui correspond en fonction de son âge et de sa date de départ en retraite prévisible. Chaque fonds étant construit pour gérer une allocation risque/rendement en fonction de son échéance, il est recommandé au salarié de rester toute la vie durant du PERCO sur le même fonds, choisi dès le départ du PERCO, et ce jusqu'à son terme. Néanmoins, un arbitrage avec les autres fonds à échéance plus lointaine ou plus rapprochée est toujours possible, selon les conditions prévues à l'accord.

Par exemple, une offre de FCPE générationnels pourrait être composée de fonds dont la gestion est calibrée pour des horizons :

- 2010-2015
- 2015-2020
- 2020-2025
- 2025-2030
- etc.



Gestion pilotée du Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO)

Les deux principales techniques de gestion pilotée  
MAI 2012